

ENTREPRISE COMMERCIALE ET RESTAURATION

Sont admissibles les entreprises offrant des services de vente au détail à partir de points de vente établis et s'étant adaptées aux besoins du marché par leurs produits et leur service à la clientèle, incluant les entreprises de restauration.

CRITÈRES ET PONDÉRATION

Critères	Pondération
Réalisations <ul style="list-style-type: none">• 20 % - Maintien et/ou création d'emplois• 10 % - Innovation, développement et différenciation• 10 % - Croissance des ventes, hausse de la clientèle	50 %
Qualité des pratiques d'affaires	25 %
Qualité de la gestion financière	15 %
Notoriété et implication sociale	10 %

Réalisations 50 %

- 1. QUELLES SONT LES PRINCIPALES RÉALISATIONS QUI ONT PERMIS À VOTRE ENTREPRISE DE SE DÉMARQUER EN TERMES DE MAINTIEN ET/OU CRÉATION D'EMPLOI, EN TERMES DE CROISSANCE DES VENTES ET EN TERMES D'INNOVATION?**

- 2. AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉ DE NOUVEAUX PRODUITS, FAIT DES INVESTISSEMENTS ET/OU AUGMENTÉ VOTRE CLIENTÈLE?**

Gestions des pratiques d'affaires 25 %

3. QUELS SONT VOS PROJETS DANS UN COURT, MOYEN ET LONG TERME?

4. QUELLES SONT VOS STRATÉGIES AU NIVEAU DE LA GESTION DES PRATIQUES D'AFFAIRES ET QUELLES SONT LES RETOMBÉES ? (EN TERMES DE MARQUE EMPLOYEUR, GESTION DES RH, VENTES ET MARKETING, GESTION DES OPÉRATIONS)

Qualité de la gestion financière 15%

5. DÉMONTREZ L'ÉTAT FINANCIER DE VOTRE ENTREPRISE À COURT ET MOYEN TERME?

Notoriété et implication sociale 10%

6. AVEZ-VOUS DÉJÀ REMPORTE DES PRIX?

7. QUELS ONT ÉTÉ VOS IMPLICATIONS SOCIALES DANS LA DERNIÈRE ANNÉE?